



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des élections,
de la légalité et de l'environnement

**AVIS
PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VELOROUTE/VOIE VERTE
ENTRE VERNON ET LES ANDELYS**

Département de l'Eure

**Communes de Les Andelys, Vézillon, Bouafles, Courcelles-sur-Seine, Port-Mort,
Notre-Dame-de-L'Isle, Pressagny-L'Orgueilleux et Vernon**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêtés préfectoraux n°DELE/BERPE/19/1508 du 3 décembre 2019 et n° 2019/DRIEE/SPE/056 du 6 novembre 2019, il a déclaré d'utilité publique emportant mise en compatibilité les PLU des communes de Vernon, Port-Mort, Bouafles et Les Andelys et autorisé au titre du code de l'environnement, le projet d'aménagement d'une véloroute/voie verte entre Vernon et Les Andelys. Le projet est présenté par le Département de l'Eure, il concerne les communes de Les Andelys, Vézillon, Bouafles, Courcelles-sur-Seine, Port-Mort, Notre-Dame-de-L'Isle, Pressagny-L'Orgueilleux et Vernon.

Les arrêté préfectoraux sus visés sont consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>), à la préfecture de l'Eure – Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales et dans les mairies concernées.

pour le préfet et par délégation
la chef de bureau

Chantal LILLE